

Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Réunion du Bureau du SIEL-TE Loire Compte-rendu

Date : 18 septembre 2020

Ont assisté à cette réunion :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Sébastien DESHAYES, François DUMONT, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Valérie PEYSSELON, Didier PICARD, Didier PONCET, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Séverine REYNAUD, Patrick ROMESTAING, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON.

Absent(e)s excusé(e)s :

Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD

SOMMAIRE

I. Ordre du Jour	4
1. - Programmation des travaux	4
2. - Désignation des représentants du SIEL-TE aux différentes Commissions institutionnelles et auprès d'organismes	5
3. - Indemnités des élu(e)s	6
4. - Candidature au plan de relance du Conseil Départemental de la Loire	6
5. - CGAS-SIEL-TE - Demande de subvention complémentaire et arbre de Noël	7
6. - Groupement d'achat d'électricité et de gaz	7
7. - Marché de maintenance des installations photovoltaïques en maîtrise d'ouvrage	8
8. - Expérimentation « Eclairage public intelligent »	8
9. - Maitrise d'œuvre d'un projet d'installation photovoltaïque sur la commune de Châteauneuf - Projet Immo bois	9
II. Informations Générales	9
a) Concours « Les Ecoloustics » 2020-2021	9
b) Salon TEEP (Transition Energétique et Eclairage public) - 2021	9
III. Questions diverses	9

Ce jour, à ST PRIEST EN JAREZ, s'est réuni à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente du Syndicat. M. Bernard SOUTRENON est désigné comme secrétaire de séance.

Mme la Présidente accueille les membres du Bureau, pour cette nouvelle mandature, composé de représentants des communes (21), du Département (3) et des EPCI (11). Elle précise que, suite aux évolutions législatives, la place des EPCI est indispensable au sein des membres du Bureau, pour que toutes les instances travaillant avec le SIEL-TE soient représentées. Le contexte d'évolution écologique sur la transition énergétique et numérique est crucial pour l'avenir des acteurs du Département. Mme la Présidente souhaite qu'une bonne coordination existe au sein de toutes les instances dans la perspective d'un partenariat, d'une mutualisation et d'un mode de coconstruction renforcés.

Mme la Présidente propose de faire un tour de table et laisse la parole aux Vice-Présidents et membres du Bureau afin qu'ils se présentent.

M. Pierre Simone, 1^{er} Vice-Président présente ses délégations qui sont la Transition Energétique, le SIG/PCRS/Géoréférencement et le Groupement d'Achat d'Energies, avec le pilotage et l'animation des groupes de travail d'élus « Transition énergétique » et « SIG/PCRS/Géoréférencement » ; l'animation de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) et la supervision des reventes de terrains de la concession de distribution publique d'électricité.

M. Bernard SOUTRENON, 2^{ème} Vice-Président poursuit avec sa délégation qui est le Très Haut Débit avec notamment le pilotage et l'animation du groupe de travail d'élus « Numérique » sur la partie THD, et la représentation de Mme la Présidente et/ou de la structure aux organismes extérieurs.

M. Marc CHAVANNE, 3^{ème} Vice-Président, expose sa délégation géographique du secteur sud avec le pilotage et animation de réunions du secteur et les échanges avec les élus de l'arrondissement sur toutes questions relatives aux missions du Syndicat. Il assiste Mme la Présidente pour les Finances avec la présentation du tableau des contributions et du bilan financier lors des réunions du Bureau et Comité syndical. Il est en charge des questions relevant de la SEM SOLEIL.

Mme Patricia CHAUVE, 4^{ème} Vice-Présidente développe le contenu de ses délégations qui sont la communication, avec le pilotage et animation du groupe de travail d'élus « Communication » ainsi que la participation à l'élaboration de la stratégie de communication du Syndicat et à la valorisation de ses actions. Elle précise que l'objectif est d'entretenir la relation avec les collectivités et les accompagner dans leur communication.

Elle a aussi en charge le réseau objets connectés (ROC42) avec le pilotage et animation du groupe de travail d'élus « Numérique » sur la partie ROC42 qui correspond à une infrastructure de réseau Très Bas Débit avec un système d'information unique pour capter, transporter, stocker et traiter l'ensemble des données de la collectivité.

M. Thierry GOUBY, 5^{ème} Vice-Président, indique qu'il est en charge de la délégation géographique du secteur centre avec le pilotage et l'animation de réunions du secteur et les échanges avec les élus de l'arrondissement sur toutes questions relatives aux missions du Syndicat. Aussi, il s'occupera des ressources humaines avec la présentation du tableau des effectifs et du bilan social lors des réunions du Bureau et du Comité Syndical, la participation à la gestion des ressources humaines (recrutement...) et l'animation des instances paritaires et élections professionnelles.

M. Jean-Louis CHOUVELLON, 6^{ème} Vice-Président, explique que sa délégation a pour objet la mission d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité et de gaz avec le pilotage et l'animation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSP) et l'accompagnement et/ou la représentation de la Mme la Présidente aux réunions stratégiques avec les délégataires ou d'autres instances.

Mme la Présidente excuse M. Xavier VILLARD, 7^{ème} Vice-Président, et présente sa délégation géographique, secteur nord qui consiste à piloter l'animation de réunions du secteur et échanges avec les élus de l'arrondissement sur toutes questions relatives aux missions du Syndicat.

Mme la Présidente explique qu'il apparait nécessaire d'avoir un 8^{ème} Vice-Président et que cette proposition sera soumise au prochain Comité.

M. Henri BONADA, membre du Bureau, présente ses missions relatives à l'électrification rurale, l'éclairage public, les bornes de recharge et l'Etude Prospective d'Aménagement du Territoire (EPAT), avec le pilotage et l'animation du groupe de travail « Eclairage Public ».

M. Michel GANDILHON, membre du Bureau, sera chargé, en lien avec Mme la Présidente du suivi des marchés au titre de la Commission d'Appel d'Offres.

Mme la Présidente propose de continuer le tour de table. Se présentent successivement, Stéphane HEYRAUD, Président de la CDC des Monts du Pilat et Maire de Bourg Argental ; Martial FAUCHET, Maire de St Martin la Plaine ; Annick FLACHER, Maire de St Appolinard ; Valérie PEYSSELON, Vice-Présidente de la CDC du Pilat Rhodanien ; Didier PICARD, Conseiller municipal à Renaison ; Georges BERNAT, Président de la CDC des Vals départementale, Vincent BONNICI, conseiller municipal à Planfoy, Béatrice FOURNEL, Maire de Machézal, Daniel PRUD'HOMME, Adjoint à Ste Agathe en Donzy ; Alain LIMOUSIN, Maire de Luriecq, Sylvie FAYOLLE, Vice-Présidente à Saint Etienne Métropole et Maire de St Paul en Cornillon, François DUMONT, Vice-Président de la CDC des Monts du Lyonnais, Maire de Maringes. d'Aix et Isable et Maire de la Vézelin sur Loire ; Patrick ROMESTAING, Vice-Président à Loire Forez Agglomération et Maire de Lézigneux ; Georges BAROU, Maire de Palogneux ; Didier PONCET, Vice-Président de la CDC du Pays d'Urfé ; Maire de Crémeaux ; Marc LAPALLUS, Vice-Président de la CDC de Charlieu Belmont

I. ORDRE DU JOUR

1. - PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente propose que les travaux suivants soient inscrits au programme 2020 (voir les listes détaillées par tranche ci-dessous).

Type de travaux	Tranche	dossiers engagés	Montant total HT€	Montant total en TTC €	Contribution communale ou CDC €	Charge SIEL €	Imputation Budget 2020
Electrification (FACE) Renforcement	AP	5	106 127		0	106 127	2315
Crédits complémentaires		1	2 608		0	2 608 €	
Esthétique (FACE)	CE	3	184 110		52 184	131 926	2315
Electrification (FACE) Résorption réseau nu	SS	2	835		0	835	2315
Electrification (FACE) Résorption réseau nu faible section	SF	8	184 920		0	184 920	2315
Electrification Extension réseaux (FACE)	AE	1	65 000		0	65 000	2315
Electrification Hors programme	HP	15	139 268		75 565	63 703	2315
Electrification Dissimulation réseaux	ES	6	299 023		207 902	91 121	2315
Crédits complémentaires		2	50 000		38 250	11 750	
Electrification Frais annexes	FA	4	6 813		0	6 813	2315
Bornes de recharge	BRN	4	12 034		7 530	4 504	2315
Eclairage Public	TN	41	545 079		441 973	103 106	2313
Crédits complémentaires		9	47 175		37 538	9 637	
Eclairage public maintenance	MA	0	0		0	0	6156
Crédits complémentaires		1	838		0	838	
Très Haut Débit Etudes	APD	0	0		0	0	2313
Crédits complémentaires		1	12 115		0	12 115	
Très Haut Débit Travaux	TVX	86	1 617 487		29 274	1 588 213	2313
Crédits complémentaires		9	9 682		0	9 682	
Génie civil télécom cuivre	FT	21	261 675		157 145	104 530	2318
Crédits complémentaires		2	2 332		0	2 332	
Câblage Télécom	CA	10	67 787		0	67 787	2318
Crédits complémentaires		3	3 774		0	3 774	
Télégestion	ED	1	7 777	9332	9332	0	2181
Crédits complémentaires		2	437	534	543	0	
Installations photovoltaïques	ENR	2	654 500			654 500	2318

M. CHAVANNE, Vice-Président, demande à ce que la liste travaux soit présentée en lien avec le niveau d'engagement des opérations (Enveloppe budgétaire - montant de l'engagement et reliquat) lors des prochaines réunions de Bureau.

Les membres du Bureau adoptent, à l'unanimité, pour le programme 2020, la liste des travaux tels qu'exposés ci-dessus, demandent au Département, à la Région, à l'Union Européenne ou à d'autres financeurs, pour les travaux qui pourraient en bénéficier, une subvention dont le montant viendra en diminution de la participation du SIEL-TE Loire, précisent que les crédits relatifs à la participation du SIEL-TE Loire sont ouverts au budget 2020 aux comptes précisés dans le tableau ci-dessus, autorisent Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir et notamment les conventions à passer, le cas échéant, avec les collectivités concernées.

2. - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIEL-TE AUX DIFFERENTES COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES ET AUPRES D'ORGANISMES

Mme la Présidente propose de désigner les membres du Bureau qui représenteront le SIEL-TE aux différentes organismes et commissions institutionnelles.

ALEC 42 : Pierre SIMONE, Marc CHAVANNE, Gilles PERRONNET, titulaires et Vincent BONNICI, Martial FAUCHET suppléants	SPL OSER : Marc CHAVANNE, titulaire et Pierre SIMONE suppléant.	SEM SOLEIL : Marc CHAVANNE, Bernard SOUTRENON, Pierre SIMONE
AMORCE : Pierre SIMONE, titulaire et Thierry GOUBY suppléant	ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES : Patricia CHAUVE	AURAE : Pierre SIMONE
ADIL42 : Patricia CHAUVE	SMART BUILDING ALLIANCE : Patricia CHAUVE	ENERGY CITIES : Patricia CHAUVE
ATEE : Marc CHAVANNE	AFHYAPAC : Marc CHAVANNE	NOVIM : Marc CHAVANNE
CIBE : Pierre SIMONE	FIBOIS42 : Pierre SIMONE	TENERRDIS : Pierre SIMONE
AVICCA : Bernard SOUTRENON	ARUFOG : Bernard SOUTRENON	PNRP : VINCENT BONNICI
CNAS : Thierry GOUBY	CDG42: Thierry GOUBY	EPURES : Marie-Christine THIVANT
Comité Technique : Marie-Christine THIVANT, Thierry GOUBY, Martial FAUCHET, Gilles PERRONNET, titulaire et Alain LIMOUSIN, Michel GANDLIHON, Patricia CHAUVE, suppléants.		
Comité de suivi pluriannuel SIEL-TE / CD42 : Marie-Christine THIVANT, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE		
Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) : Marie-Christine THIVANT, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Marc CHAVANNE, Patricia CHAUVE, Thierry GOUBY, Jean-Louis CHOUVELLON, Xavier VILLARD, Henri BONADA, Michel GANDLIHON, Marie-Gabrielle PFISTER, Gilles PERRONNET, Didier PICARD, Béatrice FOURNEL, Pascal PONCET, Annick FLACHER, Martial FAUCHET, Gérard BAROU, Vincent BONNICI, Alain LIMOUSIN Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL		
Conférence des Présidents : Marie-Christine THIVANT, Pierre SIMONE, Marc CHAVANNE, Patricia CHAUVE, Thierry GOUBY, Jean-Louis CHOUVELLON, Xavier VILLARD, Henri BONADA .		
Comité de Pilotage Numérique : Marie-Christine THIVANT, Bernard SOUTRENON, Marc CHAVANNE, Patricia CHAUVE, Henri BONADA		
Comité de Suivi de Mise en Cohérence des RIP (THD) (avec le CD42): Marie-Christine-THIVANT, Bernard SOUTRENON, Xavier VILLARD		
TEARA : Marie-Christine THIVANT, Pierre SIMONE		

M. HEYRAUD, pose la question du maintien de la Conférence des Présidents dès lors que les Présidents d'EPCI siègent au Bureau. Il demande si cette Conférence pourrait évoluer ou se faire dans la boucle du Bureau.

Mme la Présidente rappelle l'historique de cette Conférence et explique qu'elle a été intégrée dans les Statuts au cours du mandat précédent car il est apparu nécessaire de créer une instance de dialogue avec les EPCI au sujet du THD42, puis cela s'est étendu à d'autres thématiques. Mme la Présidente indique qu'il est effectivement opportun de faire évoluer la Conférence des Présidents et qu'il s'agit d'une réflexion qui sera faite en collaboration avec les représentants d'EPCI.

M. BERNAT, précise que les représentants d'EPCI qui siègent au Bureau ne sont pas les Présidents mais le délégué titulaire de la collectivité.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident les représentations proposées par Mme la Présidente.

3. - INDEMNITES DES ELU(E)S

Mme la Présidente informe les membres du Bureau que les indemnités de la Présidente et des Vice-Président(e)s ont été fixées conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment dans ses articles L5721-8 ; L5211-12 et R5723-1 soit 18,71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à la Présidente et 9,35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique aux Vice-Président(e)s. Mme le Président précise que cela représente 636€ net pour la Présidente et 318€ pour les vice-Président(e)s.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident d'accorder les taux d'attribution et de verser l'indemnité à compter du 27 juillet 2020, date d'élection de la Présidente et des Vice-Président(e)s.

4. - CANDIDATURE AU PLAN DE RELANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE

Mme la Présidente indique que par délibération du 2 Juillet 2020, le Conseil Départemental de la Loire a mis en place un fonds doté de 15 Millions d'euros destinés à financer les projets d'investissements des collectivités ligériennes en matière de solidarité, et de transition écologique, énergétique et numérique ayant vocation à être engagés au plus tard au 31/12/2020. Les dossiers doivent être déposés via la plateforme du Département avant le 31/10/2020.

Face au développement de nouveaux usages, le SIEL-TE est sollicité par les collectivités ligériennes pour développer la mise en place de Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU). Ce système permet de relier par la fibre optique les bâtiments publics entre eux et de créer un réseau interne facilitant par exemple l'optimisation des coûts de d'abonnements, le déploiement de nouveaux services, une meilleure exploitation des bâtiments ou le déploiement de vidéo-protection.

Ces usages nécessitent de définir de nouvelles routes optiques suivant l'implantation des bâtiments publics concernés générant ainsi des travaux et des coûts parfois conséquents en grande partie à la charge du SIEL-TE.

Le tableau des contributions délibéré le 16 décembre 2019 définit la répartition des coûts financiers pour les collectivités conformément à la convention numérique qui lie le SIEL-TE et les EPCI.

Les expérimentations sur les usages connectés tant en utilisant les infrastructures fibre optique et ROC 42 sur l'année 2020 devront permettre de finaliser la compétence optionnelle des équipements connectés. Pour ce faire, les services du SIEL-TE animeront un comité technique dénommé « usages connectés » avec 20 participants issus des communes ou EPCI sans distinguer les zones THD42 et AMII.

A ce jour, les opérations délibérées sont estimées à 522 421 € HT dont 448 000 € à la charge du SIEL-TE et 74 421€ à la charge des communes dont plus de la moitié ont déjà été délibérés par les communes pour un début d'exécution des travaux d'ici fin 2020.

Ces travaux en lien avec la transition numérique du Département et réalisés par des entreprises locales s'inscrivent parfaitement dans les conditions d'éligibilité techniques et temporelles du plan de relance CD42. Un soutien à hauteur de 80 % maximum peut être attendu.

M. BONADA, souligne que 8 millions d'euros ont été attribués aux projets du Département et qu'il reste donc 7 millions d'euros pour les communes ligériennes.

Mme REYNAUD, précise que ce fonds est bien composé de deux volets, un pour les bâtiments départementaux et un volet pour les communes mais qu'à l'heure actuelle il n'y a pas encore eu d'arbitrage. Elle explique que le Département attend de recevoir l'ensemble des dossiers et que l'arbitrage sera effectué après le 31 octobre.

M. SOUTRENON, Vice-Président, demande si les EPCI ont plutôt intérêt à déposer directement un dossier auprès du Département, ou à s'inscrire dans la démarche du SIEL-TE.

Mme REYNAUD répond que cela dépend du dossier.

Mme la Présidente précise que le SIEL-TE dépose un dossier seulement pour le projet relatif aux GFU, qu'un certain nombre de communes ont déjà délibéré à ce sujet et que l'opportunité du plan de relance permettra de faire intégrer des projets supplémentaires.

M. CHAVANNE, Vice-Président, remarque qu'il paraît nécessaire de relancer l'économie dans les mois et les années à venir et que la date limite au 31 décembre 2020 est trop courte, car certaines communes ne pourront pas démarrer des travaux avant le 31 décembre 2020. Il souhaiterait que le Département soit plus souple avec la notion d'engagement des travaux.

Mme REYNAUD explique que ce plan de relance concerne des projets prêts à démarrer mais qui financièrement n'auraient peut-être pas vu le jour. A partir de 2021, les projets entreront dans d'autres enveloppes départementales telles que l'enveloppe territorialisée, l'enveloppe « communes urbaines ». Il s'agit d'une enveloppe spécifique qui permet d'aider des communes à démarrer des projets qui auraient été bloqués pour des questions budgétaires.

M. CHAVANNE, Vice-Président, insiste sur le fait que le plan de relance a vocation à relancer l'économie, et que cette nécessité dépasse le cadre du 31 décembre 2020. Il trouve dommage qu'un certain nombre de communes ne puissent pas déposer de dossier parce qu'elles ne seront pas prêtes à temps alors que leurs besoins en matière d'équipements existent.

Mme REYNAUD précise que si ce fonds n'était pas consommé en totalité au 31 décembre 2020, même s'il y a des grandes chances qu'il le soit largement, le Département serait prêt à être plus souple sur les délais.

M. FAUCHET est d'accord sur le fait que le plan de relance ne se sera pas terminé au 31 décembre 2020 et propose au Département d'envisager un autre plan de relance ou une suite à ce plan pour l'année 2021.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à déposer un dossier de candidature et tout dossier complémentaire auprès du Département de la Loire et à solliciter, le cas échéant, auprès d'autres partenaires institutionnels.

5. - CGAS-SIEL-TE - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ET ARBRE DE NOËL

M. GOUBY, Vice-Président, indique que le Comité de Gestion de l'Action Sociale (CGAS) du SIEL-TE est une association Loi 1901. Il a pour objet l'animation, la gestion et la promotion de l'action sociale en faveur du personnel SIEL-TE adhérent. Le CGAS perçoit une subvention annuelle du SIEL-TE après présentation de son rapport d'activités de l'exercice écoulé. L'article 2 de la convention mentionne que l'aide apportée se fera en deux temps. Une première partie tenant compte du budget prévisionnel établi pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 réalisé à partir du nombre d'agent en poste au 01/01/2020, soit 105 agents en poste pour un 1er versement de 52 500 €. La deuxième partie, sous la forme d'une régularisation demandée au 1er juillet de l'année N correspondant au nombre de nouveaux adhérents effectif à cette date (soit du 1er janvier au 30 juin). Suite au contexte sanitaire, cette demande a été décalée à septembre 2020, avec 5 agents nouveaux adhérents au CGAS-SIEL-TE, ce qui correspond à la somme de 2 500 € au titre de la régularisation.

De plus, le SIEL-TE prend en charge financièrement l'Arbre de Noël des enfants du personnel. Cette année, le CGAS souhaite proposer l'organisation de cette fête au Inside Park à Villars, le mercredi 16 décembre 2020 à partir de 14h30. Son budget est estimé à 3 215 €.

Il précise que pour faciliter la gestion, il est proposé d'intégrer l'arbre de Noël dans la demande de subvention initiale et d'autoriser le réajustement au 30/06 de l'année.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le versement du montant de la subvention complémentaire pour l'exercice 2020 et décident de reconduire le principe de prise en charge financière de l'arbre de Noël 2020.

6. - GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ

M. SIMONE, Vice-Président, informe qu'à la demande de certaines collectivités, le SIEL-TE Loire a créé en 2005 un groupement d'achat d'électricité et en 2016, suite à l'extinction du Tarif Réglementé de vente de gaz naturel, un groupement d'achat de gaz naturel.

Le SIEL-TE Loire est concerné par le groupement pour la consommation d'électricité et de gaz naturel de ses propres bâtiments et il est donc adhérent à part entière dudit groupement et en est coordonnateur.

Les marchés en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2021 pour l'électricité et le 30 juin 2021 pour le gaz, il convient de relancer une consultation pour les deux énergies selon la procédure de l'accord cadre à marchés subséquents en appel d'offres ouvert.

Il précise que les réunions du groupement d'achats auront lieu prochainement, afin de fixer le cadre de ce groupement.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à lancer la ou les procédures nécessaires à la signature du ou des marchés avec le ou les titulaires ; à procéder aux informations et notifications requises par la réglementation en vigueur ; à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de ces décisions et à celle des marchés jusqu'à leur terme définitif ; à ester en justice en défense en cas d'éventuel recours contentieux formé contre cette procédure ou son exécution.

7. - MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN MAÎTRISE D'OUVRAGE

M. CHOUVELLON, Vice-Président explique que le SIEL-TE a développé 110 installations photovoltaïques en maîtrise d'ouvrage depuis 2008 et qu'il assure la maintenance préventive et curative en interne et ponctuellement avec l'aide d'entreprises extérieures sur bon de commande.

Les demandes des Communes étant de plus en plus nombreuses et diversifiées notamment avec les objectifs de la programmation pluri-annuelle de l'énergie française, la charge de travail des agents a ainsi augmenté en conséquence. Ainsi, afin de poursuivre la réalisation des opérations de maintenance et de continuer le développement dynamique de nouveaux projets photovoltaïques par le SIEL-TE, il propose d'externaliser la maintenance et de lancer un marché de maintenance préventive et curative (P2, P3) sur les installations en toiture et les combrières.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à valider le lancement de la consultation.

8. - EXPERIMENTATION « ECLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT »

M. BONADA, indique que le Conseil Départemental de la Loire a lancé son appel à partenariats « Loire Connect » (ex-SUN service usage numérique) visant à soutenir le développement de projets en matière de transition numérique. Le dispositif soutient à hauteur de 25 000€ maximum les projets d'investissements.

Le Syndicat envisage d'équiper certaines armoires électriques et lanternes de modules connectés afin de permettre le pilotage à distance, le suivi en temps réel et ainsi faciliter l'optimisation et la maintenance de l'éclairage public. Ces objets connectés utiliseraient la nouvelle infrastructure ROC42

Il propose de mener une expérimentation sur les communes de Villars et Saint-Genest-Malifaux. Le périmètre de test comprend 65 armoires et 25 lanternes. Le coût est estimé à 69 360 € HT.

Il ajoute que la Région AURA pourrait être sollicitée en complément à hauteur de 20% maximum, portant ainsi le reste à charge SIEL-TE à environ 40%.

Mme REYNAUD insiste sur l'intérêt des objets connectés notamment pour la question de l'extinction de l'éclairage public, avec la possibilité, pour des raisons de sécurité, de mettre en place une « détection de présence » et précise que le Département trouve que ce projet est plus qu'intéressant.

M. BONADA signale qu'il est possible aujourd'hui avec les nouveaux réseaux d'éclairage LEDS, de faire un abaissement du luminaire afin d'avoir une consommation la nuit de 10% seulement.

M. FAUCHET, demande si le montant de 25 000€ est dédié uniquement à l'expérimentation sur ces 2 communes, s'il est possible d'imaginer généralisation avec un soutien financier du Département et sur quelle période est fixée cette expérimentation.

Mme REYNAUD répond qu'il s'agit de l'appel à partenariat pour l'année 2021. Elle rappelle que l'appel à partenariat existe depuis plusieurs années sous le nom de « SUN » puis « Loire Connect » ce qui correspond au financement d'environ 70 projets. Elle précise que sont concernés les projets innovants du fait que le territoire soit en avance au niveau de ses infrastructures avec la fibre optique et qu'il convient de développer les usages afin d'aider les communes et les EPCI à porter des projets structurant pour leur collectivité. Elle explique qu'en cas de généralisation de l'expérimentation, le soutien financier pourrait se faire par le biais d'autres enveloppes départementales.

M. BONADA remarque qu'il conviendrait, dans un premier temps, de modifier les ampoules et de passer aux LEDS afin de voir si cela ne résoudrait pas certains problèmes notamment pour l'extinction de l'éclairage public la nuit.

M. CHAVANNE souhaiterait savoir si pour gérer des dispositifs d'abaissement, il convient d'installer un autre système dans l'armoire en complément des objets connectés.

Mme la Présidente répond qu'effectivement il convient d'installer un autre système en complément et ajoute qu'il reste encore beaucoup à faire au sujet de l'éclairage public au niveau de l'intelligence de la commande et du changement des lampes.

M. CHAVANNE explique qu'il y a un travail de sensibilisation important sur les LEDS même si le coût est important et que l'éclairage public aurait pu faire partie du plan de relance.

Mme la Présidente informe que le plan de relance du SIEL-TE déposé à l'Etat, est structuré en 4 parties : enfouissement des réseaux, sécurisation du THD, transition énergétique des bâtiments et éclairage public.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à déposer un dossier de candidature auprès du Département de la Loire et à solliciter auprès d'autre partenaire institutionnel toute participation financière au projet « Eclairage Public Intelligent ».

9. - MAITRISE D'ŒUVRE D'UN PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF – PROJET IMMOBOIS

Mme la Présidente explique que la commune de Châteauneuf, envisage la mise en place d'une Installation Photovoltaïque constituée de deux ombrières de parking et de panneaux sur la toiture terrasse de la Résidence de Personnes Agées en cours de construction - Projet « Immo Bois ». Du fait de la volonté d'autoconsommation de l'électricité produite, dans le bâtiment communal, la commune doit porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet et confier une mission de maîtrise d'œuvre au SIEL TE. L'adhésion à ce service s'élève à 8,5% du montant d'investissement du projet. Le montant des travaux est estimé à 100 000 € HT donc le montant de la contribution que la commune s'engage à verser sera donc de : 8 500 € HT

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la réalisation de la maîtrise d'œuvre par le SIEL-TE du projet d'installation photovoltaïque de la commune, et valident la convention relative au projet « énergies renouvelables ».

II. INFORMATIONS GENERALES

a) CONCOURS « LES ECOLOUSTICS » 2020-2021

Mme CHAUVE, Vice-Présidente, présente le concours « Les Écoloustics », créé en 2010 par le SIEL-TE et qui se déroule à l'échelle départementale. Depuis 2017, ce concept a été repris par la FNCCR au niveau national. Il permet aux élèves de cycle III (CM1/CM2/6ème) de renforcer leur engagement et leurs connaissances sur la transition énergétique. La thématique pour cette édition est « Les énergies dans ma commune, hier, aujourd'hui et demain » en réalisant un journal (papier ou numérique). Un jury constitué du SIEL-TE et de ses partenaires sélectionnera en avril 2021 les meilleurs dossiers. Le dossier lauréat sera soumis à un jury « Territoire d'énergie » national et une cérémonie sera organisée par la FNCCR territoire d'énergie en juin 2021.

Elle précise que cette campagne de communication, d'un coût de 5 000 euros TTC, a été prévue au budget « communication » 2020.

b) SALON TEEP (TRANSITION ENERGETIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC) - 2021

Mme la Présidente annonce que les 5 et 6 mai 2021, si les conditions sanitaires le permettent, le SIEL-Territoire d'Énergie Loire organisera un Salon thématique dédié à l'éclairage public, aux solutions énergétiques, à la mobilité et aux objets connectés à l'attention des collectivités. Le Salon TEEP se déroulera au Complexe d'animation des bords de Loire (CABL) à Andrézieux-Bouthéon en lien avec les syndicats de l'ex-Auvergne. Cet événement est ouvert aux élus locaux, aux décideurs publics et acteurs des territoires susvisés.

En 2017, le SIEL-TE avait organisé un Salon dédié à l'éclairage public qui avait mobilisé plus de 500 élus locaux. Vu son succès, Le Salon TEEP a été reconduit en 2019 et il est désormais programmé tous les deux ans.

L'objectif est de permettre aux élus et décideurs publics de rencontrer des professionnels sur un seul lieu, de découvrir des innovations, de s'inspirer et de lancer des projets innovants en lien avec les compétences du SIEL-TE. 70 exposants et près de 100 marques seront représentées et le budget du Salon va s'équilibrer avec la location des stands. Le Salon sera divisé en villages thématiques et des tables rondes seront organisées.

III. QUESTIONS DIVERSES

Zooms thématiques

Mme la Présidente informe les membres du Bureau que sont organisées des séances de présentation des différentes thématiques du SIEL-TE Loire. La programmation de ces zooms sera envoyée par mail aux membres du Bureau dans l'après-midi.

-Diffusion des comptes rendus

Mme la Présidente indique que les comptes rendus du Bureau seront mis en ligne sur l'extranet du SIEL-TE dans un objectif de transparence afin que tous les délégués du SIEL-TE puissent en prendre connaissance.

Courrier Région AURA du 7 juillet 2020

Mme la Présidente signale que la Région AURA a adressé aux habitants du Département un courrier daté du 7 juillet et reçu mi-août. Ce courrier indique uniquement le rôle de la Région dans le déploiement de la fibre optique et incite à répondre à une enquête de satisfaction afin de lui faire remonter les difficultés rencontrées.

Mme la Présidente fait part de son étonnement quant à l'absence de référence des EPCI, principaux financeurs et indique qu'elle a préparé un courrier afin de rappeler le rôle prépondérant du SIEL-TE et des EPCI.

Elle propose de faire un autre courrier en cosignature avec les Présidents d'EPCI. Mme la Présidente lit la proposition de courrier.

M. BERNAT est choqué par le courrier de la Région car les collectivités n'apparaissent pas, et qu'il rajoute de la complexité. Il précise que les EPCI ont financé à 35% le programme THD42. Il trouve que ce courrier est presque insultant vis-à-vis des EPCI.

Mme REYNAUD est d'accord sur le fait que les EPCI auraient dû apparaître dans ce courrier mais rappelle que le Département n'est pas cité, alors qu'il a contribué financièrement au premier RIP dit « Lotim » qui est le « squelette » de THD42. Elle souhaiterait que le courrier du SIEL-TE soit complété avec ces éléments.

M. GANDILHON, précise que le courrier date du 7 juillet et qu'il l'a reçu le 18 août alors qu'entre-temps ont eu lieu les élections du Syndicat. Il ajoute que le courrier a aussi été envoyé en zone AMII qui n'est pas concernée par THD42.

M. CHAVANNE indique que ce courrier rend illisible les choses.

M. HEYRAUD explique avoir bondi en voyant ce courrier. Il rejoint Mme Reynaud sur le fait qu'il convient de rajouter une mention sur le partenariat initial avec le Département et que les communes de son EPCI ont également participé à hauteur de 150 euros par prise.

Mme la Présidente informe qu'il n'y aura pas d'envoi d'un courrier du SIEL-TE à chaque administré pour faire une contre communication.

M HEYRAUD propose que la diffusion du courrier du SIEL-TE, aux administrés, puisse être faite par l'EPCI.

M. GANDILHON pense qu'il faudrait aussi diffuser le courrier du Syndicat à chaque délégué pour que cela soit relayé aux habitants des communes.

M. BERNAT indique qu'il est favorable à la signature de ce courrier commun des EPCI.

Mme la Présidente conclut en informant que le courrier sera amendé des différentes remarques et qu'il sera envoyé par mail à tous les Présidents d'EPCI pour solliciter leur signature.

Groupe de travail thématiques

Mme la Présidente rappelle qu'avec la convocation du Bureau, a été envoyé un bulletin participation pour les groupes de travail thématiques : THD/ROC42 ; SIG, Géoréférencement /PCRS ; Transition énergétique ; Eclairage public et réseaux ; Groupement d'achat d'énergies ouvert aux adhérents à la compétence ; Finances réunissant membres du Bureau et un représentant par EPCI. Elle précise que d'autres groupes de travail pourront être mis en place et souligne que la gouvernance du Syndicat sera retravaillée.

Mme FLACHER, souhaite faire remonter une remarque des élus de la CDC du Pilat Rhodanien. Elle explique que lors de la réunion des DGS EPCI, il a été évoqué la problématique des combustibles solides de récupération (CSR). Elle est surprise et interpellée par la forme car ce ne sont pas les techniciens du SIEL-TE qui doivent être à l'initiative de projets, et que quelque part des étapes « ont été brûlées ». Elle demande si cette démarche a été initiée lors de la mandature précédente, ce qui « changerait la donne ». Elle précise que les élus communautaires n'étaient pas au courant et ont appris cette démarche par le diaporama de la réunion des DGS. Elle interroge sur l'information portée aux autres élus.

Elle questionne aussi sur le fond, car il s'agit d'une demande de Roannais Agglomération qui n'est pas adhérent au SYDEMER, et qu'ainsi ce projet pourrait être en concurrence avec les activités du SYDEMER.

Mme MAKAREINIS, Directrice Générale des Services, souligne que les agents du Syndicat sont très respectueux de mettre en œuvre ce qui est décidé par les élus. Elle précise qu'effectivement cette position a été prise sous le mandat précédent. Elle confirme que cette demande émane de Roannais Agglomération et du SEEDR qui se questionnent sur la problématique des CSR. Ce sujet a été présenté à la Conférence des Présidents et il a leur été soumis l'idée d'une étude prospective à maille départementale, ce qui a été validé. Il a été demandé d'associer le SYDEMER et une réunion est cours de montage avec Mme la Présidente, M. Simone et les représentants des 2 syndicats. L'étude ne sera lancée qu'avec l'accord du SYDEMER.

Elle précise qu'avant chaque Conférence des Présidents, une réunion de DGS est organisée pour exposer les sujets qui seront présentés à la Conférence des Présidents, afin que chaque Président puisse préparer son intervention.

Mme la Présidente insiste sur le fait que l'idée n'est pas d'être en concurrence avec le SYDEMER.

M. CHAVANNE, Vice-Président indique qu'il s'agit d'un sujet important à traiter, très technique notamment sur le mode de production et de transport des déchets et qu'il faut évidemment que les deux syndicats soient d'accord.

M. SIMONE, Vice-Président, souligne que la question de Mme FLACHER comprend deux parties. Concernant la forme, cela sera débattu lors de la Conférence des Présidents et sur le fond, le travail sera fait en collaboration avec le 2 syndicats afin de pouvoir agir à la maille départementale.

M. HEYRAUD fait part de deux observations :

Il indique que la répartition du bonus THD a fait l'objet de réflexion et d'échanges au niveau des directeurs et/ou techniciens.

Il signale que certains maires s'interrogent sur la durée d'adhésion à la compétence « éclairage public », avec une certaine forme de pression exercée par le SIEL-TE pour ne pas tarder à renouveler cette adhésion, qui les engage sur une durée de 6 ans. Ainsi, les élus peuvent se retrouver engagés du choix effectué par la mandature précédente. Il explique que certaines communes souhaiteraient sortir un peu plus vite que prévu de cette compétence.

Mme la Présidente reconnaît qu'il y a de nombreux sujets brûlants et que l'ensemble de ces questions seront travaillées dans le respect de l'équilibre des finances globale. Elle souhaite que le SIEL-TE, qui est reconnu pour son aide apportée aux communes, puisse le faire avec sérénité et une certaine vision sur plusieurs années. Elle conclut en indiquant que sur la question des contributions, même si elle est abordée avant fin 2020 comme il se doit, d'autres choix pourront être faits, mais ils nécessitent de la concertation, à mettre en place en 2021, pour que l'ensemble des remarques soient prises en compte.

M. CHAVANNE, estime que la possibilité de sortir de la compétence éclairage public devrait être prise en compte lors du renouvellement de l'équipe municipale. Il indique que les coûts de cette adhésion dépendent du niveau de service souhaité.

Il insiste sur le fait que le maire est chargé d'exploitation du réseau d'éclairage public et qu'en adhérent à la compétence « éclairage public », le maire délégué au SIEL-TE cette charge avec la responsabilité qui en découle notamment en terme de sécurité et de compétences techniques particulières.

Mme la Présidente lève la séance à 11h21 et indique que les prochains Bureaux auront lieu le lundi 16 novembre à 9h30 et le lundi 14 décembre après-midi.